



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2018.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de l'acte de vente de l'ancien local technique.
- Décide d'acheter une parcelle à la société Saléon Ferrand pour l'installation du poste de tri des ordures ménagères au lieu-dit « La Mothe ».
- Demande au Département une subvention pour la prise en charge des frais de déneigement.
- Accepte de céder quelques mètres carrés, en bordure du chemin de Ragus, à un riverain, sans gêne pour le passage, sous réserve de l'avis favorable de l'enquête publique et de la prise en charge de tous les frais par le demandeur.
- Autorise Madame le Maire à signer une convention pour le survol de certaines parcelles communales par le réseau de la fibre optique.
- Attribue à l'association du Sou des écoles laïques du Cheylard une subvention de 47 € pour chacun des 16 enfants de la commune qui y sont scolarisés, soit un total de 752 €.

Prochaine réunion : **Mardi 11 Septembre 2018 à 20 heures**